

ACADEMIE DE REIMS

ETABLISSEMENT Collège du Mont  
d'Hor

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-22

Numéro de séance : N°1

Date de convocation : 09/09/2021

Présidence : M. Cailleteau

Quorum : 13

Nombre des présents :

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°

Signatures

Le Président M. Cailleteau

Le Secrétaire M. Destombe

1



## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 23/09/2021

Qualité	Nom – Prénom	Titulaires			Suppléants			
		P	A	E	Nom- Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement Adjoint Gestionnaire CPE ..... .....							
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement Groupement de commune Commune siège Commune siège ..... .....							
<b>Personnalité qualifiée</b>								
<b>Total</b>								
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante							
<b>Total</b>								
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves							
	Elèves							
<b>Total</b>								

M. Cailleteau ouvre la séance à 18h 02. Il remercie les membres présents et se présente brièvement.  
Vingt-et-un membres sont présents, dont dix-neuf votants, le quorum est atteint. Un secrétaire est désigné, M. Vincent Destombe représentant des personnels enseignants.  
M. Cailleteau rappelle l'ordre du jour et procède à une modification : l'approbation du PV de la séance du 02/07/2021, qui ne figurait pas sur l'ordre du jour adressé avec la convocation

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Adopté à l'unanimité**

**N° d'acte généré :**

M. Cailleteau procède à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 juillet. Il fait lecture des 2 modifications soumises par le Service conseil et contrôle de légalité des établissements, et le soumet au vote.

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Adopté à l'unanimité**

**N° d'acte généré :**

➤ **Délégation de signature**

M. Arabi, nouvel adjoint-gestionnaire, explique que le CA peut donner délégation au chef d'établissement pour la passation de marchés selon les conditions suivantes :

Le conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limites des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Adopté à l'unanimité**

**N° d'acte généré : 1**

➤ **Contrats et conventions**

- Tennis cercle de l'amitié Cauroy les Hermonville (cf. Pièce jointe). M. Arabi explique que cette convention existait déjà mais qu'une modification des horaires y était apportée : ajout du créneau du jeudi de 18h à 20h. Cette convention est valable pour 3 ans.

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Adopté à l'unanimité**

**N° d'acte généré : 3**

- Institut Michel Fandre (cf. pièce jointe) : M. Cailleteau explique qu'il s'agit d'un avenant à une convention existante, qui régit le périmètre d'intervention de l'Institut auprès d'un élève actuellement scolarisé en classe de 3<sup>ème</sup> au collège.

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Adopté à l'unanimité**

**N° d'acte généré : 2**

- Convention de prêt à titre gracieux (cf. pièce jointe) : M. Cailleteau explique qu'il s'agit d'une convention de prêt par le Conseil Départemental de matériel d'expositions prévues dans le courant de l'année scolaire : Peintures et grands maîtres, fabuleux bestiaire de La Fontaine et EAU

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

N° d'acte généré : 4

18h11 : Arrivée de M. Chevalliot

#### ➤ Informations de rentrée

M. Cailleteau informe les membres du Conseil d'Administration des conditions de rentrée pour cette année 2021/2022 : le collège comprend 474 élèves répartis en 17 divisions. L'augmentation du nombre d'élèves concerne les 6<sup>ème</sup>, avec l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> division. Le collège compte également 12 élèves scolarisés en ULIS.

35 enseignants sont affectés au collège, 4 enseignants en service partagé avec d'autres établissements et 5 professeurs stagiaires ou alternants. M. Cailleteau souligne les difficultés qu'engendre la nomination de 2 enseignants stagiaires ou en service partagé, ce qui est le cas en mathématiques et en espagnol cette année.

18h15 arrivée de Mme MILET

Le collège accueille également 6 AESH accompagnant les élèves relevant de MDPH. LE service vie scolaire est composé d'un CPE et 7 assistants d'éducation, ainsi qu'un service civique. Le 1<sup>er</sup> octobre, 2 assistants en langue étrangère (anglais et espagnol) rejoindront le collège.

#### ➤ Protocole sanitaire

M. Cailleteau présente les grands principes du protocole sanitaire :

- Stratégie tester, alerter, protéger (engagements des parents et des personnels)
- Graduation en 4 niveaux (actuellement niveau jaune)
- Gestion des cas positifs dans la classe

M. Cailleteau précise les mesures qui s'appliquent depuis la rentrée scolaire :

- Entrée dans l'établissement : 2 bornes de gel hydro à l'entrée du collège, pas de réunion plénière pour l'instant
- Circulation dans l'établissement : port du masque obligatoire pour tous les personnels, changement de salle possible pour les élèves
- L'entrée dans la classe : désinfection des mains systématique à l'entrée en classe, désinfection à la fin des cours précédant la récréation et en fin de demi-journée
- Le brassage : limitation au strict minimum de toutes les activités de différents niveaux (chorale, UNSS, section volley, clubs...)

Remarque de Mme Lecomte sur le port du masque dans les bus et le brassage que cela implique. M. Cailleteau rappelle que le protocole présenté s'applique au collège et dans toutes les activités scolaires. Dans les bus, ce n'est pas la responsabilité du chef d'établissement, même s'il est demandé aux élèves de porter le masque à l'entrée dans le bus.

Question de M. Bridoux sur la transmission des certificats de vaccination

Mme Buneaux, infirmière scolaire, rappelle que la transmission des certificats de vaccination n'est pas obligatoire. Elle a été proposée aux familles qui le souhaitent en début d'année afin de gagner du temps pour identifier les élèves à isoler dans le cas de la déclaration d'un cas positif dans une classe.

- Adaptation des activités proposées en EPS
- Service de restauration scolaire aménagé (limitation du nombre de places par table, regroupement des élèves par classe et désinfection des tables entre chaque passage, et inscription des élèves par table afin de faciliter le traçage de cas contact. Ces mesures rendent difficile le passage de tous les élèves sur le temps de la pause méridienne. Un retard de 15 minutes est toléré pour certaines classes tous les jours (un niveau de classe différent par jour).

- Cour de récréation : port du masque conseillé ; suppression du temps de stationnement en fin de récréation notamment, pendant lequel les élèves attendaient de monter en classe avec leur professeur. La zone d'attente était en effet trop exigüe.
- Sortie du collège : port du masque obligatoire pour accéder au car de ramassage scolaire
- Sorties et voyages scolaires : possibles cette année, dans le respect du protocole sanitaire du collège

M. Cailleteau communique le nombre de familles ayant répondu favorablement à la campagne de vaccination en milieu scolaire : 18 élèves concernés dans le collège (9 septembre / 30) sur 340 élèves potentiellement concernés

#### ➤ Bilan de rentrée du service de vie scolaire

M. Cailleteau cède la parole à M. Fergeau qui apporte les informations suivantes concernant le service de vie scolaire : 7 AED ; = 5 ETP (42 heures)

Le service comprend 7 AED pour l'équivalent de 5 équivalents temps plein (ETP). M. Fergeau souligne la stabilité de l'équipe. 1 défection en début d'année aboutissant à l'augmentation du temps de service d'un AED.

M. Fergeau mentionne le recrutement d'un emploi service civique pour un contrat de 30 heures. Il évoque les difficultés à recruter ce type de personne.

2 salles d'étude et un foyer sont de nouveau accessibles, dans le respect du protocole sanitaire, notamment pour l'aération des salles et la limitation du brassage. Les tables en extérieur sont également utilisées en ce début d'année.

Le passage à la cantine s'effectue maintenant avec des cartes sans contact. C'est un nouveau système, auquel les élèves s'habituent progressivement.

Le ramassage scolaire est un peu plus fluide, mais il y a toujours quelques difficultés.

M. Cailleteau évoque le problème des bus de certaines communes, où l'absence d'affichage clair et pérenne des trajets peut rendre les choses très complexes pour nos élèves, voire angoissantes, en particulier les plus jeunes.

M. Fergeau détaille les statistiques d'absentéisme pour chaque niveau et souligne le faible taux pour l'ensemble du collège. Il évoque ensuite les punitions qui concernent principalement le niveau 4<sup>ème</sup>.

#### ➤ Protocole de continuité pédagogique

M. Cailleteau explique qu'à la demande de M. le recteur, chaque établissement doit se doter d'un protocole de continuité pédagogique, qui doit être testé avant les congés d'automne. Le conseil pédagogique a élaboré un protocole de continuité pédagogique lors de sa réunion du 14 septembre. Ce protocole sera testé dans les semaines à venir, en fonction de modifications exceptionnelles d'emploi du temps causées par des sorties scolaires, ces sorties engendrant des annulations de cours pour les professeurs accompagnant.

Ainsi, 5 classes du collège, de 3 niveaux différents, seront mises en situation dans la semaine du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. M Cailleteau présente le protocole de continuité pédagogique, tel qu'il a été conçu le 14 septembre :

#### *Déclenchement de la continuité pédagogique :*

- *Suspension des cours pour une classe entière : annonce de la mise en œuvre de la continuité pédagogique par la direction*
- *Absence de quelques élèves uniquement : signalement de ces élèves par la vie scolaire*

#### *Identification des situations où la continuité pédagogique doit s'appliquer*

*Dans tous les scénarii, la liberté pédagogique de l'enseignant doit s'appliquer.*

- Scénarii
  - *Moins de 5 élèves :*

- Cahier de textes enrichi (contenus des cours mis en ligne dans la journée, différenciation des travaux à faire entre élèves absents et présents...)
  - Plus de 5 élèves :
    - Cahier de textes enrichi
    - Mise en œuvre de dispositifs tels que classe virtuelle, Moodle...
    - Intervention des PP et CPE pour le suivi de la classe (rendez-vous classe virtuelle)
  - Fermeture complète de la classe
    - Cahier de textes enrichi
    - Mise en œuvre de dispositifs tels que classe virtuelle, Moodle...
    - Intervention des PP et CPE pour le suivi de la classe (rendez-vous classe virtuelle)
    - Communication à destination des familles par la direction
  - Enseignant absent sans arrêt de travail
    - Pas d'intervention programmée sur les créneaux de l'emploi du temps (RCD possibles pour d'autres enseignants) mais...
    - 1 activité proposée par classe sur la semaine, sur un temps de travail raisonnable
  - Enseignant absent avec arrêt de travail
    - Mise en oeuvre du protocole de remplacement de courte durée par les autres enseignants
- Expliciter ce qui relève de la continuité pédagogique dans le cahier de textes (peut être différent du travail donné pour le reste de la classe)

#### Prise en charge pédagogique au retour des élèves au collège :

- Pas de rattrapage des heures de cours non suivies par l'élève
- Mise en place de PPRE de courte durée pour accompagner l'élève si besoin
- Appairage des élèves possible pour faciliter la mise à jour des cours

#### Rôles des personnels non enseignants dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique :

- Rôle du CPE :
  - Suivi des classes et des élèves en relation avec les PP, le principal et l'infirmière scolaire
- Rôle de l'infirmière scolaire :
  - Suivi individuel des élèves cas positifs ou cas contacts (contact tracing, définition de la durée de l'absence...)

#### Outils de communication

- Mon bureau numérique :
  - Communication par mail entre élèves et professeurs
  - Dépôt de documents sur les espaces partagés
  - Création de rubriques spécifiques si besoin
  - Accès à Moodle
- Pronote :
  - Accès au cahier de textes pour tous les utilisateurs
  - Mise à jour de l'emploi du temps (identification des périodes d'éloignement de l'établissement)
  - Possibilité de faire l'appel en cas de classe virtuelle (sans prise en compte des absences sur le relevé trimestriel)
- Recensement des besoins en équipements spécifiques (tablettes, ordinateurs portables, caméras et casques...)

#### Rappel des personnes contact pour assistance :

- Administrateur ENT et Gestionnaire d'accès au ressources numériques : Vincent Destombe ([vincent-eric-lo.destombe@ac-reims.fr](mailto:vincent-eric-lo.destombe@ac-reims.fr))
- Personnel ressource TICE : Quentin Evrard ([quentin.evrard@ac-reims.fr](mailto:quentin.evrard@ac-reims.fr))
- CPE : Sébastien Fergeau ([sebastien.fergeau@ac-reims.fr](mailto:sebastien.fergeau@ac-reims.fr))
- Infirmière scolaire : Laurence Buneaux ([laurence.buneaux@ac-reims.fr](mailto:laurence.buneaux@ac-reims.fr))
- Principal : Sylvain Cailleteau ([sylvain.cailleteau@ac-reims.fr](mailto:sylvain.cailleteau@ac-reims.fr))

#### ➤ Calendrier prévisionnel

M. Cailleteau communique les dates suivantes aux membres du conseil d'administration pour information :

- Période d'observation en entreprise niveau 3<sup>ème</sup> : du mercredi 5 au vendredi 7 janvier

- Restitution orale du stage : mercredi 2 février
- DNB blanc : lundi 28 février et mardi 1<sup>er</sup> mars
- Séjour ski niveau 5<sup>ème</sup> : du lundi 3 au vendredi 7 janvier
- séjour ski 4<sup>ème</sup> : du dimanche 6 au vendredi 11 mars

### ➤ Permanences

M. Arabi communique aux membres du conseil d'administration les périodes de permanence pour l'année scolaire à venir : les 25 et 26 octobre, 7 et 8 février, 11 et 12 avril et du 7 au 13 juillet et du 25 au 31 août 2022. M. Cailleteau précise que ces dates peuvent évoluer selon les nécessités des services.

### ➤ Questions diverses

- Transmises par les représentants des parents d'élèves (AAPE) :

- Concernant le vote uniquement par correspondance pour l'an prochain pour les représentants des parents d'élève. Mme Gilberton précise la question en indiquant qu'elle évoque un vote par voie numérique.

M. Cailleteau indique que la question du vote par correspondance doit être soumise au conseil d'administration, ce qui sera fait à l'occasion d'une prochaine séance.

- Détecteurs de CO2 fixes ou mobiles : est-ce prévu par la collectivité territoriale ? si non, quelles solutions pour s'équiper ?

Mme Dorgueille indique ne pas avoir d'informations pour l'instant et revenir avec une réponse lors du prochain CA.

M. Cailleteau indique que le collège s'équiper de 3 détecteurs mobiles, en salles de sciences, laissant la possibilité de les déplacer où on le souhaite. L'achat de ces détecteurs représente un coût de 115 € par appareil.

Mme Dorgueille souligne que le Conseil départemental a validé la dotation de 30 tablettes + 2 pour le collège. M. Cailleteau la remercie pour son action en faveur des élèves du collège.

- Transmises par Mme Jacquet, représentante de la communauté urbaine du Grand Reims :

Retour sur le phénomène « 2010 » et « rêve indien » : M. Fergeau répond qu'un 1 incident lié au phénomène 2010 a été signalé, que la vie scolaire a pu traiter dans la journée. Aucune remontée cas de « rêve indien » dans l'établissement, selon M. Fergeau, CPE, Mme Buneaux infirmière et M. Cailleteau.

Il y a de plus en plus de bagarres lors des récréations, où sont les surveillants ? M. Fergeau rappelle que les surveillants ont des fiches de poste précises et qu'ils sont en poste. Concernant le nombre de bagarres, M. Fergeau et M. Cailleteau souligne qu'aucun incident n'a été constaté depuis le début d'année. Mme Buneaux confirme n'avoir pas traité de blessures consécutives à une bagarre en ce début d'année scolaire.

Tous les élèves n'ont pas de casier : y en a-t-il d'autres en commande ? M. Fergeau répond que tous les élèves ont des casiers sauf les externes (12 élèves concernés). Sur le niveau 6<sup>e</sup>, tous les élèves ont un casier, y compris les élèves externes. Les zones de casiers sont réorganisées par niveau pour éviter les brassages.

Les sacs sont trop lourds. M. Fergeau et M. Cailleteau insistent sur la mise à disposition de casiers pour tous les élèves, ce qui devrait aider les élèves à alléger le poids des cartables. Les professeurs principaux consacrent du temps en début d'année pour expliquer le fonctionnement des casiers et leur utilité auprès des élèves de 6<sup>ème</sup>.

Fermeture des toilettes : les enfants se retiennent car ils n'osent pas aller aux toilettes. Mme Broutin, agent d'accueil, rappelle qu'elle accueille des élèves en dehors des horaires d'ouverture des toilettes et les oriente vers les toilettes de la salle polyvalente. M. Fergeau souligne que les toilettes sont toujours accessibles sur demande auprès de la vie scolaire, en dehors des heures d'ouverture (avant le début des cours, aux récréations et pendant la pause méridienne).

Assistance pour quand un élève est temporairement handicapé suite à un accident (cartable à porter... ?) : M. Fergeau souligne que cela fait déjà, en lien avec Mme Buneaux.

Fin du CA à 19H20.

**Secrétaire de séance**

**Vincent Destombe**



**Le Président**

**Sylvain CAILLETEAU**

